

**SYNDICAT MIXTE ESPACE DE RESTITUTION
DE LA GROTTTE CHAUVET-PONT D'ARC**

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 4 AVRIL 2024

Date de convocation du Comité Syndical : 26/03/2024

Nombre des Membres en exercice au jour de la séance : 10

Présidente : Isabelle MASSEBEUF

**Présents : Isabelle MASSEBEUF, Claude AURIAS (représente Virginie BONNET-FERRAND),
Chloé DELEUZE-DALZON, Cécile DUCHAMP, Laurent UGHETTO, Carine VIDAL**

**Absents ou excusés : Fabrice BRUN (donne pouvoir à Isabelle MASSEBEUF), Virginie
BONNET-FERRAND représentée par Claude AURIAS, Matthieu SALEL (donne pouvoir à
Cécile DUCHAMP), Sandrine GENEST, Jean-Yves MEYER,**

N° 13

**AIDE A LA PUBLICATION
BD Grotte Chauvet - Chroniques aurignaciennes
de Marc Azéma et Gilles Tosello**

Rapporteur : Isabelle MASSEBEUF

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-007-200009579-2024.04.04-D2024_13-DE

Adopté à l'unanimité

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

La présente délibération a été transmise au représentant de l'Etat le :
et publiée le :

Et a signé
Pour le Syndicat Mixte Espace de Restitution
de la Grotte Chauvet-Pont d'Arc

La Présidente du Syndicat Mixte,



Isabelle MASSEBEUF

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2024

Application agréée E-legalite.com

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les projets de conventions annexés,

Vu le rapport de Madame la Présidente

APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE la convention avec l'éditeur Corsica Comix Edition

APPROUVE la convention avec l'EURL Chauvet 2

AUTORISE Madame la Présidente à signer ces deux conventions

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2024

Application agréée E-legalite.com